



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1441

Approbation d'une convention de dépôt d'une monoplace au musée de l'automobile Henri Malartre établie entre le musée de la monoplace française/circuit de Nevers Magny et la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1441 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT D'UNE MONOPLACE AU MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ETABLIE ENTRE LE MUSEE DE LA MONOPLACE FRANÇAISE/CIRCUIT DE NEVERS MAGNY ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le conservatoire de la monoplace française, inauguré en 2015, est un musée dédié à la course automobile.

Situé à proximité du circuit international de Nevers Magny-Cours, ce musée évoque dans son parcours l'histoire du sport automobile à travers une présentation de monoplaces uniques des écuries Ligier, Prost Grand Prix ou encore Renault Sport.

Le visiteur peut admirer des véhicules mythiques pilotés par les plus grands champions qui ont fait l'histoire du sport automobile français, et à travers ces modèles de légende, découvrir les évolutions technologiques qu'ont connu les monoplaces tout au long du 20^{ème} siècle.

En 2018, ce musée a fait l'acquisition d'une monoplace de la marque lyonnaise FOURNIER MARCADIER.

N'ayant pas la possibilité de l'exposer au sein de son parcours, le Conservatoire de la monoplace française se propose de déposer ce véhicule, au musée de l'automobile Henri Malartre, afin qu'il rejoigne sa collection de voitures de course.

Les collections du musée de l'automobile Henri Malartre comportent une dizaine d'automobiles de course, dont certaines ont un palmarès exceptionnel.

Bleues pour la plupart car elles représentaient la France, ces automobiles de course ont été pilotées par de grands noms : Louis Rozier, Louis Chiron, Jean Behra, Robert Manzon, Maurice Trintignant ou même David Hulme.

Parmi ces véhicules de course, on trouve des monoplaces et notamment des modèles légendaires (la monoplace TALBOT LAGO, la monoplace GP GORDINI...).

Le dépôt au musée Henri Malartre d'une monoplace de la marque FOURNIER MARCADIER contribuera à valoriser la collection du musée, en complétant sa collection de monoplaces ainsi que sa collection de véhicules de marque lyonnaise.

La convention de dépôt définissant les droits et obligations respectifs des parties pour une durée de dix ans, renouvelable une fois, est jointe au présent rapport.

Vu ladite convention de dépôt ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt d'une monoplace de la marque française Fournier Marcadier établie entre la Ville de Lyon et le conservatoire de la monoplace française est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET